



Achat maison particulière

Par **babinous**, le **07/05/2010** à **08:29**

Bonjour, j'ai visité une maison avec une agence en vue d'un achat. Cette agence a un contrat avec le vendeur sans exclusivité. J'ai signé lors de cette visite ce qu'ils appellent un bon de visite. J'ai le droit aujourd'hui de traiter avec une autre agence qui a aussi ce bien à vendre car la première agence me menace de poursuites si je ne fais pas affaire avec eux. Merci de me répondre.

Par **fabienne034**, le **07/05/2010** à **08:54**

BONJOUR, le bon de visite vous engage, vous faites une offre si elle est refusée, vous attendez quelques semaines et refaites une offre équivalente auprès de l'autre agence. Vous pouvez aussi traiter directement dans quelques semaines. Pour tout savoir sur la vente immobilière : <http://www.fbis.net/modelevente.htm>